Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260320-2026_041_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni le 20 mars 2026 à 18h00, sous la présidence de Madame Jocelyne LAURENS, doyenne d'âge

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Laurent PLAGNE, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Jocelyne LAURENS, Vincent VIVIER, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Sylvie HARDY, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINÉ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations :

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/041 Election du Maire

Sous la Présidence de Madame Jocelyne LAURENS, doyenne d'âge, il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et il est constaté que 33 conseillers municipaux sont présents. La condition de quorum, posée à l'article L. 2121-17 du CGCT, est donc remplie.

Madame Jocelyne LAURENS invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle propose de nommer deux assesseurs pour les opérations de vote : Monsieur Yann LE GALL et Monsieur Victor COUPARD.

Elle invite les candidats à l'élection du Maire à se faire connaître.
Monsieur Grégoire LE BLOND se déclare candidat.

Elle fait ensuite procéder aux opérations de vote.

Après les opérations de vote, au scrutin secret, et le dépouillement, a donné sont les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	26
Majorité absolue	14

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260320-2026_041_1-DE

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Grégoire LE BLOND	26	Vingt-six
.....	.....	.....

M Grégoire LE BLOND ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamé Maire et est immédiatement installé**.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Louis COUASME

Le Maire

Mairie de CHANTERIE

Grégoire LE BLOND